

**LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »**

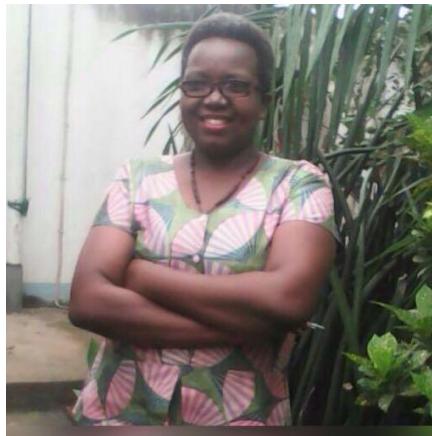
*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

***Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°51 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »***

**Semaine du 20 au 26 mars 2017**



***En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 26 mars 2017, au moins 409 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.***

<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>PAGES</b>
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i> .....	3
<i>0. INTRODUCTION</i> .....	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i> .....	4
<i>I.1. CAS D'ENLEVEMENTS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES</i> .....	4
<i>I.2. CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS</i> .....	5
<i>I.3. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES</i> .....	5
<i>I.4. DROIT A UNE JUSTICE EQUITABLE</i> .....	6
<i>I.5. DROIT A UNE PROPRIETE</i> .....	7
<i>I.6. VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE</i> .....	7
<i>II. FAITS SECURITAIRES</i> .....	7
<i>II.1. LE PHENOMENE DES CADAVRES DONT CERTAINS NON IDENTIFIES</i> .....	7
<i>II.2. DES ATTAQUES ARMEES</i> .....	9
<i>II.3. CAS DE SUICIDE</i> .....	10
<i>II.4. AUTRES FAITS RAPPORTES</i> .....	10
<i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i> .....	12

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

**CNDD-FDD:** *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

**CNI :** *Carte Nationale d'Identité*

**CPI :** *Cour Pénale Internationale*

**CPP :** *Code de procédure Pénal*

**EAC:** *East African Community*

**ECOFO:** *Ecole Fondamentale*

**FAB:** *Forces Armées du Burundi*

**FNL :** *Front National de Libération*

**ISP :** *Institut Supérieur de Police*

**ODH :** *Observateur des Droits Humains*

**OMP :** *Officier du Ministère Public*

**ONATEL :** *Office National de Télécommunication*

**OPJ :** *Officier de Police Judiciaire*

**OPP :** *Officier de Police Principale*

**PBA :** *Participation à des Bandes Armées*

**PJ :** *Police Judiciaire*

**SNR:** *Service National de Renseignement*

**TGI :** *Tribunal de Grande Instance*

**UA :** *Union Africaine*

**UE :** *Union Européenne*

**UE :** *Union Européenne*

**VBG :** *Violence Basée sur le Genre*

## ***0. INTRODUCTION***

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 1 personne tuée, 4 portées disparues, torturées, 8 torturées, 61 arrêtées arbitrairement et 1 personne a été victime de VBG.

Des policiers, des agents du SNR, des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Le phénomène de cadavre est relevé dans ce numéro. Au moins 7 cadavres ont été enregistrés par la Ligue Iteka au cours de cette période couverte par ce bulletin.

Ce bulletin relève des cas d'arrestations arbitraires dont sont victimes des présumés opposants du 3<sup>ème</sup> mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Des membres du FNL aile d'Agathon Rwasa, des militaires ex-FAB, ont été une cible privilégiée de la répression organisée par le régime du Président Pierre Nkurunziza.

Le bulletin s'insurge contre l'impunité des crimes qui est accordée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.

Le contexte sécuritaire se caractérise par des cas d'assassinats, d'arrestations arbitraires et de tortures, et la continuité des actes d'intimidations organisés par des jeunes Imbonerakure contre des présumés opposants du pouvoir en place.

Ce bulletin émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit des différents partenaires susceptibles d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

## ***1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME***

### ***1.1. CAS D'ENLEVEMENTS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES***

#### **Un militant du FNL aile d'Agathon Rwasa arrêté puis porté disparu en commune Mutimbuzi province Bujumbura**

En date du 21 mars 2017, Amatus Nshimirimana, un habitant de la zone Maramvya, représentant du parti FNL aile d'Agathon Rwasa en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural et membre du conseil communal, a été enlevé par un agent du SNR connu sous le surnom de Mafyeri accompagné par un groupe d'Imbonerakure à la tête duquel se trouvaient un certain Olivier et Sébastien, tous habitants de la zone Maramvya et connus comme auteurs de plusieurs violations perpétrées à l'encontre des opposants du pouvoir du CNDD-FDD. Selon des sources en provenance de son parti, Amatus Nshimirimana a été enlevé au quartier Carama et aucune nouvelle de lui depuis ce jour. Les amis d'Amatus Nshimirimana disent qu'ils l'ont cherché le 22 mars 2017 dans toutes les prisons et cachots y

compris ceux du SNR en vain. Une autre source dit qu'Amatus Nshimirimana aurait été conduit directement dans un cachot clandestin se trouvant dans les enceintes du bar « Iwabo w'abantu » du feu Lieutenant général Adolphe Nshimirimana.

#### **Une personne portée disparue en province Ruyigi**

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 mars 2017 indique qu'un ex-FAB en retraite répondant au nom de Janvier Gisoma alias Kaguruka, de la colline Rukaragata, zone Ruyigi, commune et province Ruyigi est introuvable depuis le début du mois de mars 2017. Sa famille interrogée à ce sujet se réserve de répondre pour des raisons de leur sécurité.

#### **Une personne arrêtée puis portée disparue en province Kayanza**

En date du 25 mars 2017, vers 3 heures du matin, le prénommé Elias surnommé Général, habitant la colline Kirema, commune et province Kayanza, tout près de l'endroit appelé « Ku rubaho », a été arrêté par des agents du SNR, qui l'accusait de posséder des armes. Personne ne connaît où il a été emmené.

#### **Une personne portée disparue en Mairie de Bujumbura**

En date du 21 mars 2017, un homme connu sous le nom de Habonimana Jean Marie a disparu et les siens n'ont plus de nouvelles de lui. Il sortait le soir pour faire du sport et il n'est jamais revenu. Jean Marie Habonimana vivait en commune Kinindo en Mairie de Bujumbura.

### ***1.2. CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS***

#### **Un déplacé de guerre torturé en commune Mutambu, province Bujumbura rural**

En date du 23 mars 2017, vers 10 heures, en zone Gomvyi, commune Mutambu, province Bujumbura rural, Vianney Nduwayo, déplacé de 1993 en commune Mukike s'est rendu à sa commune natale de Mutambu pour voir ses propriétés. Selon nos sources, sur le chemin, il a été torturé par des jeunes Imbonerakure dont Elysée Sindihebura, Joseph Ndayegamiye et Jean Pierre Mugiraneza. La victime a été accusée d'être un informateur des rebelles.

#### **Une personne torturée en zone urbaine de Buyenzi, Mairie de Bujumbura**

En date du 23 mars 2017, vers 5 heures du matin, un vieil homme non identifié a été torturé au quartier de Buyenzi entre la 24<sup>ème</sup> et 25<sup>ème</sup> Avenue. Les auteurs étaient des jeunes Imbonerakure à la tête desquels un certain Nyabenda. Le vieillard a essayé de leur expliquer que le toit de sa maison où il logeait s'était envolé et qu'il n'avait pas où loger à ce moment-là, en vain. D'après les mêmes sources, il a été tabassé très sérieusement.

### ***1.3. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES***

#### **Une personne arrêtée en commune Buhiga, province Karusi**

En date du 23 mars 2017, le nommé Sebushahu de la colline Ngayane, zone Ntunda, commune Gitaramuka, province Karusi, a été arrêté par un Imbonerakure connu sous le nom de Star Niyonkuru qui l'a conduit au cachot du poste de police de Buhiga. Selon notre source sur place, Sebushahu, transportait des passagers sur sa petite pirogue. Il a été accusé par cet

Imbonerakure de déplacer des rebelles qui entrent à Buhiga en provenance de Gitaramuka, en province Karusi. Ses voisins ont qualifié cette arrestation d'injuste et de montage car Sebushahu déplaçait des gens qui quittaient le marché en empruntant cette voie.

#### **Au moins douze personnes arrêtées en commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura**

En date du 23 mars 2017, douze personnes ont été arrêtées par des policiers lors d'une fouille perquisition opérée de la 2<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup> avenue, du numéro 90 à 120 en zone urbaine de Cibitoke, commune Ntahangwa, Marie de Bujumbura. Selon des sources sur place, ils étaient accusés de ne pas avoir des cahiers de ménages et des reçus d'enlèvements des déchets de ménage. Arrivée au poste de police de la zone, ils ont refusés d'être rançonnés et ont fini par être relâchés.

#### **Au moins onze personnes arrêtées en commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura**

En date du 24 mars 2017, onze personnes ont été arrêtées lors d'une fouille perquisition, de la 9<sup>ème</sup> à la 12<sup>ème</sup> avenue en zone urbaine de Cibitoke, commune Ntahangwa, Marie de Bujumbura. Selon des sources sur place, elles ont été accusées de ne pas avoir des cahiers de ménages et des reçus d'enlèvements des déchets de ménage. Arrivées au poste de police de la zone, elles ont refusé d'être rançonnées et ont fini par être relâchés.

#### **Au moins 23 personnes arrêtées en commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura**

En date du 21 mars 2017, vingt-trois personnes ont été arrêtées par des policiers et des militaires lors d'une fouille perquisition opérée de la 13<sup>ème</sup> à la 15<sup>ème</sup> avenue en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura. Elles ont été accusées de ne pas avoir les cahiers de ménages alors que le stock de ces derniers était épuisé. Elles ont été conduites au poste de police de ladite zone et rançonnés chacun une somme variant entre 5000 et 20 000 fbu pour être relâché.

### ***1.4. DROIT A UNE JUSTICE EQUITABLE***

#### **Des détenus transférés illégalement vers d'autres prisons**

Des transferts illégaux des détenus sont devenus monnaie courantes et dans un premier temps, les familles et les observateurs croient à des enlèvements.

A titre illustratif :

En date du 25 mars 2017, un prisonnier du nom de Jean Marie Haragakiza et un autre prénommé Charles ont été enlevés de la prison de Mpimba en Mairie de Bujumbura vers 12 heures pour être transférés vers d'autres prisons. Ils ont été convoqués dans la direction de la prison et ils n'ont pas regagnés leurs cellules. Jean Marie était venu de la prison de Rumonge le 23 février 2017 avec 4 autres dont Charles, chérif et Libère où il était le chef principal chargé de la sécurité des détenus. En date du 25 février 2017, Jean Marie Haragakiza a été étranglé par des Imbonerakure de la prison de Mpimba en collaboration avec le chef adjoint de la sécurité des détenus et il a été sauvé et secouru par les détenus. Le même jour, les autres qui étaient dans la même cellule, ont été battues. Jean Marie Haragakiza est actuellement à Muyinga et Charles à Gitega. Notre source s'inquiète de la façon dont ils sont malmenés et craint qu'ils puissent être exécutés.

## **Injustice dans la relaxe d'un détenu en province Muramvya**

En date du 20 mars 2017, le nommé Rémy Bimenyimana, résidant en zone Gatabo, commune Kiganda, province Muramvya, a été relaxé par le parquet avant même qu'il entre dans la prison centrale de Muramvya. Selon une source sur place, tout a commencé par une fouille perquisition à son domicile qui s'est soldée par la découverte dans sa maison des effets militaires, des médicaments, plusieurs CNI et des drapeaux nationaux. Les mêmes sources indiquent que Remy Bimenyimana est le chef des Imbonerakure en zone Gatabo.

### ***1.5.DROIT A UNE PROPRIETE***

#### **Insécurité liée aux conflits fonciers en province Ruyigi**

En commune Butezi, une personne répondant au nom de Samuel Condo a mis la colline Muyange en branle. La cause est que le TGI de Ruyigi a accordé 9 km<sup>2</sup> carré à Samuel. Le procès devait être mis en exécution le 21 mars 2017 par le tribunal de résidence de Butezi mais il y a eu empêchement.

Selon les informations données par le Directeur de l'ECOFO Butezi, aucune autre activité n'a été faite au chef-lieu de la commune, car on attendait le grand événement. Ce qui est extraordinaire, toute la population de la colline Muyange doit quitter et ne sait pas où aller. Les ODHs constatent que le danger est imminent. Selon les mêmes sources, toutes les hautes personnalités de la province sont au courant de ce problème foncier. Samuel a obtenu cette grande étendue parce qu'il s'était attaqué au Diocèse de Ruyigi qui avait occupé une partie de cette terre et il a gagné le procès. Il s'était attaqué à d'autres personnes et là aussi il a gagné et il a tous les documents fonciers y relatifs. Le Gouverneur, le Commissaire provincial de police, le Procureur et les députés, ont tenu réunion sur cette colline pour annoncer aux occupants que la propriété leur sera retirée au profit de Samuel.

### ***1.6. VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE***

#### **Une fille violée par un Imbonerakure en commune Buhiga, province Karusi**

Mademoiselle I, âgée de 17 ans, habitant sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, en province Karusi a été violée par un Imbonerakure de la localité connu sous le nom de Sayidi en date du 24 mars 2017. Selon notre source sur place, Mademoiselle I a été violée au moment où elle se rendait derrière la maison chercher de l'herbe pour le bétail.

## ***II. FAITS SECURITAIRES***

### ***II.1. LE PHENOMENE DES CADAVRES DONT CERTAINS NON IDENTIFIES***

#### **Un corps sans vie retrouve en province Rutana**

En date du 22 mars 2017, sur la colline de Kabingo de la commune de Giharo en province de Rutana, un cadavre de Garçon Manirakiza, âgé de 3ans, a été retrouvé dans un champ tout près de la maison familiale. Le présumé auteur reste non identifié sauf que son père Dieudonné Ndiokubwayo est en conflit foncier avec son voisin Mujumbura.

### **Un cadavre retrouvé en province Muramvya**

En date du 19 mars 2017, un cadavre d'un nommé Maurice Ndayiragije, âgé de 25 ans, fils de Gervais Bavekure et de Madeleine Nsavyimana, originaire de la colline Kavumu, commune et province Ngozi, a été retrouvé dans la zone Bugarama, commune et province Muramvya. Il était originaire de la sous colline Kivyara, colline Kavumu, commune et province Ngozi. Il était marié et père d'un enfant. Il exerçait le métier de chauffeur de taxi moto. Il a été emmené à la morgue de l'hôpital de Muramvya par le conseiller de l'Administrateur communal et le Commissaire PJ. Le cadavre a été remis à la famille et a été enterré le 23 mars 2017 chez sa famille à Ngozi.

### **Un cadavre retrouvé en commune et province Kayanza**

Un cadavre d'un nommé Barthélémy Miburo, âgé de 54 ans, originaire de la colline Bikaranka zone Kabuye commune et province kayanza, a été retrouvé en date du 22 mars 2017, tout près du Lycée communal de Kabuye. Selon des sources sur place, l'incident s'est passé dans la soirée du 21 mars 2017 et le cadavre présentait des signes qui montrent qu'il a été tué à coups de machette par des gens inconnus, à quelques mètres de son domicile. Des informations en provenance de l'entourage indiquent que Miburo Barthélémy cohabitait bien avec ses voisins. Ces derniers se demandent d'ailleurs pourquoi ce sage menuisier a été sauvagement tué.

### **Un corps sans vie d'un officier de police retrouvé en commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura**

En date du 20 mars 2017, un corps sans vie de l'OPP1 Charles Ndiokubwayo a été découvert tout près de la paroisse catholique Saint-Joseph au quartier III, zone urbaine de Ngagara, commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura. La victime était un employé à l'ISP Bubanza et ses collègues affirment l'avoir déposé en zone urbaine de Kinama le soir du 19 mars 2017.

### **Un corps sans vie retrouvé sur la colline Mugozi, commune et province Bururi**

En date du 20 mars 2017, un corps sans vie non identifié, a été retrouvé au bord de la rivière Siguvyaye sur la colline Mugozi, commune et province Bururi. Selon des sources sur place, les circonstances de la mort ne sont pas connues et le corps de cette personne n'a pas été identifié. La police de Bururi est en train de faire des enquêtes préliminaires en attendant la suite, précise notre source.

### **Un corps sans vie retrouvé sur commune Ndava, province Mwaro**

En date du 22 mars 2017, vers 8 heures du matin, un corps sans vie d'Emmanuel Nisubire, âgé de 48 ans, veilleur à l'antenne de l'ONATEL sise à Gihiga, a été retrouvé sur la sous colline Gishuha, commune Ndava, province Mwaro. Selon notre source, Emmanuel Nisubire était sorti de sa maison vers 22 heures en date du 21 mars 2017 et il n'était pas revenu. Son corps sans vie a été retrouvé pendu avec une corde sur un avocatier, selon des sources sur place.



## **II.2. DES ATTAQUES ARMEES**

### **Une personne tuée lors d'une attaque armée en province Gitega**

En date du 22 mars 2017, vers 22 heures, un vieux du nom de Jacques Bukobero, qui vivait sur la colline Gasenyi, commune Nyarusange, province Gitega, a été tué. Des inconnus armés ont glissé une grenade dans sa chambre à travers la fenêtre et il est mort sur le champ. Il vivait seul. Ces inconnus ont volé beaucoup de biens à l'intérieur de sa maison, selon des sources sur place. La victime est le père d'un homme d'affaire influent du CNDD-FDD, Vénérand Ntikazohera. Le lendemain, des hauts gradés de la police se sont rendus sur place, mais l'administrateur communal, Ferdinand Nkurikiye, a dit que les criminels étaient des voleurs. Suite à cet assassinat, des militants du FNL aile d'Agathon Rwasa ont été la cible des arrestations aveugles. Huit militants de ce parti ont été arrêtés dont Sylver Simbagije, président du FNL dans la commune de Nyarusange. Les collines ciblées sont Gasenyi, Ruhororo, Biziya toutes de la commune Nyarusange, province Gitega.

### **Une personne blessée en commune Gihanga, province Bubanza**

En date du 19 mars 2017, vers 21 heures, sur la colline, zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, Aster Kantungeko surnommé Gasongo a été grièvement blessé, poignardé par des hommes armés qui tentaient de l'enlever. L'attaque s'est produite près de l'étable de bétail situé en zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza. Beaucoup de coups de feu qui opposaient les militaires et ces hommes armés ont été entendus. Selon nos sources, la victime a été vite évacuée vers l'un des hôpitaux de la Mairie de Bujumbura la même nuit. Ce groupe se serait replié dans la réserve naturelle de la Rukoko frontalière à la zone Buringa.

### **Deux personnes blessées en commune Bisoro, province Mwaro**

En date du 18 mars 2017 vers minuit, un groupe de 10 malfaiteurs armés de machettes a envahie le domicile d'une veuve du nom de Léocadie sur la colline et zone Kanka, commune Bisoro, province Mwaro. Léocadie et son enfant ont été grièvement blessés. Selon des sources sur place, Léocadie avait vendu une de ses parcelles et le groupes de ses malfaiteurs voulaient voler son argent. Les deux victimes sont hospitalisé à l'hôpital de Kibumbu, précise notre source.

### **Une personne blessée en commune Ndava, province Mwaro**

En date du 23 mars 2017, Manassé Bigirimana, de la colline Rango, commune Ndava, province Mwaro, appartenant à la composante sociale Twa, s'est introduit dans la maison de son père avec une lance et machette avec objectif de tuer les personnes vivant dans cette maison. Il a essayé de se battre avec son père et sa marâtre mais c'est Manassé qui a été blessé à la machette au niveau du visage, des côtes et des jambes. Il a été évacué à l'hôpital de Fota. Le père de Manassé et sa marâtre sont dans les mains de la police pour subir des interrogatoires. Selon des sources sur place, des conflits fonciers sont à l'origine de cet incident.

### ***II.3. CAS DE SUICIDE***

#### **Une fillette morte en zone Gisenyi, commune Busoni, Province Kirundo**

En date du 20 mars 2017, une fillette du nom d'Emelyne Niyokwizera, élève à l'ECOFO Kibonde en 9<sup>ème</sup> année, fille d'un prénommé Evariste alias Directeur, un commerçant de Kabaniro, zone Gisenyi, commune Busoni, s'est pendu avec une corde vers 14 heures alors qu'elle était en période des examens du 2<sup>ème</sup> trimestre. Selon des sources sur place, la fille a demandait la permission de rentrer à la maison parce qu'elle était malade. Arrivée à la maison, la fille s'est pendue et elle est morte sur le champ, précise notre source.

### ***II.4. AUTRES FAITS RAPPORTES***

#### **L'intimidation d'un membre du FNL aile d'Agathon Rwsa en commune Mpanda, province Bubanza**

Enock Nkundayesu, membre du FNL aile d'Agathon Rwsa et membre du conseil Communal en commune Mpanda, province Bubanza, vit dans une peur panique suite aux intimidations des membres du parti CNDD- FDD dont le prénommé Melchior, chef de zone Musenyi. Selon nos sources, les membres du CNDD- FDD l'intimident dans le but de le contraindre d'adhérer au parti CNDD- FDD.

#### **Peur panique causée par des Imbonerakure en province de Bururi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 mars 2017 nous indique des jeunes Imbonerakure des provinces de Bururi et Rumonge arrêtent, empoisonnent, fixent des amendes et tabassent les passants au vu et au su de l'administration communale et provinciale. Ces actes barbares s'observent fréquemment dans la province de Bururi, sur la sous-colline Kiremba et dans la commune de Matana au centre urbain sur les collines de Rubanga, Gisarenda et Gasibe.

#### **Douze familles battues par des Imbonerakure en province Kirundo**

En date du 20 mars 2017, douze familles en provenance de la commune Bugabira, province Kirundo ont fait un sit-in au chef-lieu de la province de Kirundo. Selon des sources sur place, les douze familles très affamées s'étaient rendus au chef-lieu de la province pour demander de quoi manger auprès des autorités. Elles ont été tabassées par des Imbonerakure et ont été contraints de rentrer chez eux.

#### **Menaces et intimidations aux déplacés du site de Ruhororo, en province Ngozi**

Dans la nuit du 23 au 24 mars 2017, des jeunes de la milice Imbonerakure ont organisé des entraînements paramilitaires dans le site des déplacés de Ruhororo en province Ngozi en scandant des chansons d'intimidation et d'avertissement comme quoi «ils vont les corriger sérieusement».

Selon les habitants de ce site, le but de ces démonstrations paramilitaires est de les intimider. Ces déplacés de guerre du site de Ruhororo ont alors compris que les mises en garde administratives indiquant que des groupes rebelles allaient attaquer ce site et c'est une distraction car en réalité ceux qui vont exécuter ce plan d'attaque seront les mêmes Imbonerakure. Ces déplacés du site de Ruhororo craignent aussi pour certains d'entre eux qui

seraient sur une liste confectionnée par les Imbonerakure, étant donné qu'ils ont déjà reçu des menaces et des avertissements allant dans le même sens et cela à maintes reprises.

Selon la même source, ils ont remarqué que pendant la nuit, tous les policiers quittent leur position pour laisser la place aux Imbonerakure alors qu'ils devraient plutôt renforcer la sécurité étant donné qu'ils prétendent être au courant de ces soi-disant attaques des groupes rebelles. L'autre remarque inquiétante est que les forces de l'ordre n'interviennent pas lorsque les Imbonerakure menacent ou agressent les déplacés de ce site et ces derniers se disent inquiets vu que même certains administratifs continuent de déclarer qu'ils veulent que ces déplacés regagnent leurs collines d'origine.

### **III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

La hantise d'une rébellion imminente qui combat le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza est la source de multiples cas d'assassinats, de tortures, d'enlèvements et d'arrestations arbitraires et illégales.

Le phénomène de cadavres dont certains non identifiés démontre une fois de plus une situation de droits de l'Homme qui risque de dégénérer si des mesures ne sont pas prises pour contraindre le pays à mettre fin à ces crimes impunis.

La crainte de voir les crimes contre les présumés opposants se généraliser est grande suite au retrait du Burundi de la CPI et à la minimisation de toute sorte de pression étrangère par le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza.

Vu la situation continuellement grave des droits de l'homme au Burundi, la Ligue ITEKA recommande :

#### **A) Au Gouvernement du Burundi**

- De mettre fin sans tarder à la violence d'Etat et aux violations des droits de l'Homme en assurant la sécurité et la protection de la population sans discrimination ;
- De démanteler et désarmer la milice de la ligue des jeunes Imbonerakure qui sème la terreur dans le pays et qui s'est substituée à l'administration et aux corps de sécurité, au lieu de chercher à la légaliser ;
- De ne pas attiser le feu en mettant en avant des voies de violence dans la résolution du conflit politique en cours dans le pays ;
- De faire respecter le code de procédure pénale et le code militaire pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites et/ou traités par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De renoncer au projet de retrait de la CPI qui ne vise qu'à accentuer les violences et les violations de droits de l'homme ;
- De mettre fin à l'injustice et à la manipulation politique et ethnique, la source de tous les maux qu'a connus le peuple burundais depuis son indépendance.

#### **B) A l'UA**

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse.

### **C) A l'UE**

- D'user de son pouvoir en tant que premier partenaire financier du Burundi afin de contraindre le pouvoir de Bujumbura de revenir sur la table des négociations ;
- De revoir minutieusement son système de paiement des militaires burundais en mission de paix afin de ne pas continuer à financer un gouvernement responsable de graves violations des droits de l'Homme.

### **D) Au conseil de sécurité des Nations Unies**

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise.

### **E) A la Médiation**

- De ne pas minimiser les dégâts occasionnés par la violation de la constitution et des Accords d'Arusha notamment des milliers des personnes tuées, réfugiées, emprisonnées arbitrairement et des centaines des personnes torturées et portées disparues ainsi que des centaines des femmes et filles violées;
- De savoir qu'à un conflit politique, une solution politique.

### **F) A l'CEAC**

- D'amener le régime du Président Pierre Nkurunziza autour d'une table des négociations pour un dialogue inclusif, sincère afin de trouver une solution politique durable à la crise ;
- De prendre des sanctions si le pouvoir burundais continue à décliner l'offre de la Médiation.

### **G) A la population**

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

### **H) A la CPI**

- D'accélérer les procédures d'analyse des dossiers lui soumis et procéder aux inculpations qui s'imposent.